

Info Cultures maraîchères

20/2026

17 juin 2026

Prochaine édition le 24.06.2026

Table des matières

Information concernant la lutte contre les punaises en cultures maraîchères	1
Attaque précoce de <i>Colletotrichum acutatum</i> dans les cultures de céleri branche	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	2

Information concernant la lutte contre les punaises en cultures maraîchères

L'OSAV a publié le 12 juin 2026 une décision de portée générale concernant la lutte contre les punaises en cultures maraîchères. Cette décision remplace celle du 22 mai 2026, en raison de l'identification de l'organisme nuisible sous appellation « punaise marbrée », dorénavant remplacée par l'appellation : organisme nuisible « punaises pentatomides ». Parmi les espèces de punaises pentatomides nuisibles aux cultures maraîchères, on compte en particulier la punaise marbrée (*Halyomorpha halys*) et la punaise verte ponctuée (*Nezara viridula*).

Vous trouverez, dans le document original annexé au courriel du présent bulletin, des informations détaillées sur l'autorisation d'urgence mentionnée ci-dessus. Ces informations comprennent les instructions d'utilisation ainsi que les charges. On peut désormais également trouver ce document sur la page :

[Homologations en cas d'urgence](#) > Décisions de portée générale 2026.

Attaque précoce de *Colletotrichum acutatum* dans les cultures de céleri branche

Les conditions météorologiques caniculaires et la tendance croissante aux orages annoncées pour ces prochains jours présagent un environnement optimal pour le développement du champignon pathogène *Colletotrichum acutatum*, agent de l'anthracnose. Cette maladie se disperse par les semences infectées. Il suffit de quelques plantules atteintes pour contaminer toute une culture, causant d'importants dégâts pouvant aboutir à une perte totale de la récolte.



Photo 1: Les plantes attaquées par *Colletotrichum acutatum* se distinguent par un feuillage vert pâle déformé (photo du 15 juin 2026 par Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona).



Photo 2: Au cours de l'évolution de la maladie, le cœur des plantes se nécrose et pourrit (photo: Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona).

Il est crucial de contrôler dès maintenant les cultures de céleris branches pour repérer les éventuels premiers symptômes d'attaque, afin d'éliminer au plus vite les plantes atteintes. Il est également nécessaire de débiter suffisamment tôt la récolte des parcelles atteintes, avant que la maladie n'atteigne le cœur des plantes. L'efficacité des fongicides testés jusqu'ici s'est montrée insuffisante, ce qui souligne l'importance primordiale des mesures de prévention.



Bulletin PV Cultures maraîchères

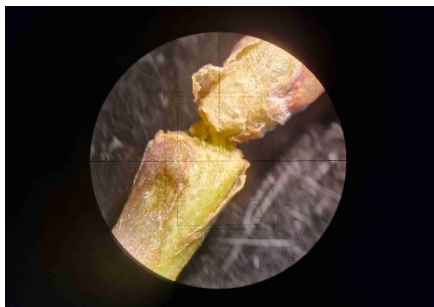


Photo 3: Un vent violent a causé la déformation et la quasi rupture du collet de cette jeune plante de chou (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg Salenstein). On voit que les tissus conducteurs ne demeurent fonctionnels que dans une petite zone, à l'arrière de la déchirure.



Photo 4: Les attaques de mouches blanches du chou (*Aleyrodes proletella*) n'ont pas diminué d'intensité dans les cultures de brassicacées. Actuellement, les populations sont constituées principalement d'adultes et d'œufs, ainsi que des premières larves néonées (photo: Zacharias Ulbrich, Strickhof, Winterthur). Vous trouverez des conseils de lutte dans l'Info Cultures maraîchères n°18/2026, en page 3.



Photo 5: Les colonies du puceron cendré du chou (*Brevicoryne brassicae*) ont poursuivi leur expansion au cours de la semaine passée. Jusqu'ici, seuls quelques individus ont été parasités par des hyménoptères parasitoïdes, surtout *Diaeretiella rapae* (photo: Zacharias Ulbrich, Strickhof, Winterthur). Vous trouverez des conseils de lutte dans l'Info Cultures maraîchères n°18/2026, en page 4.



Photo 6: Le développement des larves du charançon de la betterave (*Lixus juncii*) progresse rapidement dans l'ouest du Plateau. Dans les cultures de betteraves à salade, les grandes larves ont déjà migré vers la base des pétioles et presque atteint les racines (photo: Adrian Meuwly, Grangeneuve, Posieux).



Photo 7: Le risque d'infestation par le mildiou (*Pseudoperonospora cubensis*) augmente dans les cultures de concombres sous serre. Les symptômes typiques sont des taches jaunes aux bords anguleux à la face supérieure des feuilles (photo: Agroscope).



Photo 8: Dans les cultures de tomates, les attaques de mouches mineuses (*Liriomyza* spp.) ont continué de progresser au cours de la semaine passée (photo: Agroscope).

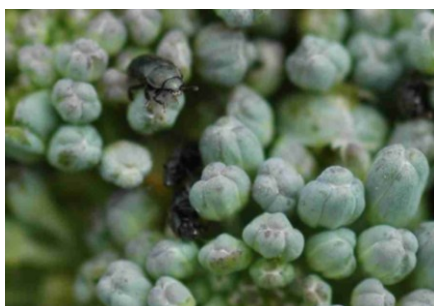


Photo 9: Mélégièthe des crucifères sur les boutons floraux d'une inflorescence de brocoli (photo: Agroscope).

Vol exceptionnellement dense de mélégièthes des crucifères

Actuellement, nous capturons en grands nombres des mélégièthes des crucifères (*Brassicogethes aeneus*) dans nos pièges jaunes et orange, englués ou à eau. Sur un site, l'effectif des captures a dépassé les 3700 individus en 10 jours. Un vol d'une telle importance est majoritairement constitué de jeunes adultes récemment émergés des parcelles de colza. Il importe dès maintenant de surveiller régulièrement les cultures de brocolis, surtout si elles sont proches de champs de colza, afin de détecter à temps la présence de ces insectes. Durant les années récentes, ce type de vols denses du mélégièthe des crucifères a fréquemment abouti à la présence de morsures sur les boutons floraux des brocolis.

Si nécessaire, un traitement avec la substance spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Elvis ; **BIO**) est autorisé sur les brassicacées contre le mélégièthe des crucifères, avec un délai d'attente d'une semaine.



Photo 10: Les dégâts typiques causés par la teigne des crucifères sont ces plages translucides et ces petites perforations, ici sur une feuille de colrave (photo: Agroscope).

La teigne des crucifères cause d'importants dégâts sur les brassicacées

Actuellement, nous recevons de plusieurs régions l'annonce d'une notable augmentation de l'activité de vol de la teigne des crucifères (*Plutella xylostella*) et des dégâts causés par ses chenilles à diverses espèces de choux, comme les brocolis, colraves ou choux de Bruxelles. Contrôlez les cultures et faites un traitement si nécessaire.

Contre les chenilles de la teigne des crucifères, dans les cultures de **choux-fleurs en plein champs**, on peut utiliser les produits sélectifs suivants, ménageant les auxiliaires : XenTari WG, Agree WP (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*, délai d'attente 1 semaine ; **BiO**), ainsi que BIOHOP DelFIN et Delfin (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, délai d'attente 1 semaine ; **BiO**). De plus, on peut utiliser Wormox (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, délai d'attente 2 jours ; **BiO**) ou Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, délai d'attente 3 jours ; **BiO**). Enfin, les produits suivants sont aussi homologués sur les choux-fleurs de plein champs : benzoate d'émamectine (divers produits) et spinosad (divers produits), avec un délai d'attente d'une semaine ; ainsi que lambda-cyhalothrine (divers produits) avec un délai d'attente de 2 semaines (attention aux PER: autorisation spéciale).



Photo 11: Chenilles de la teigne du poireau sur une feuilles d'ail (photo: Agroscope).

Pic d'intensité du 2^{ème} vol de la teigne du poireau dans les zones tardives

Au cours de la semaine passée, les captures de teignes du poireau (*Acrolepiopsis assectella*) dans les pièges à phéromones ont continué d'augmenter dans les zones menacées tardives de l'est du Plateau. Par endroits, le seuil de tolérance de 10-20 papillons par piège et par semaine a été atteint.

Contre la teigne du poireau, sont autorisés, dans les cultures de **poireaux** et avec un délai d'attente d'une semaine: spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis, **BiO**) ou *Bacillus thuringiensis* *aizawai* (XenTari WG, Agree WP, **BiO**). De plus, en peut utiliser *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (BIOHOP DelFIN ou Delfin, **BiO**) avec un délai d'attente de 3 jours en cultures de poireaux.

Les cultures de **poireau, ail, échalote et oignon** peuvent être protégées contre la teigne par un traitement avec *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (Dipel DF, délai d'attente 3 jours, **BiO**).

Pour tous les traitements à base de *Bacillus thuringiensis* (B.th.), il faudrait intervenir environ 7 jours après le pic de vol, afin d'atteindre le maximum de jeunes chenilles. En raison de la grande sensibilité des B.th. aux rayons UV, l'application devrait se faire le soir ou par ciel couvert. De plus, les températures devraient dépasser 12°C pour que les chenilles absorbent le plus de produit possible.

Un traitement aux pyréthrianoïdes est aussi envisageable, avec un délai d'attente de deux semaines sur poireaux, ail, échalotes et oignons (attention aux PER: autorisation spéciale).



Photo 12: Noctuelle gamma (*Autographa gamma*) sur le papier englué d'un piège à phéromones (photo: Adrian Meuwly, Grangeneuve, Posieux).



Photo 13: Lors du contrôle des cultures de lundi, nos regards ont été attirés par ces grandes plages translucides causées par des chenilles sur les jeunes feuilles de haricots nains (photo: Agroscope).



Photo 14: Au voisinage direct, on a découvert cette chenille d'âge moyen à la face inférieure d'une feuille (sans doute une noctuelle gamma) (photo: Agroscope).

La progression des infestations de vers gris et de chenilles de noctuelles défoliatrices ne faiblit pas

Lors de nos contrôles dans les champs du centre et de l'est du Plateau, nous avons découvert cette semaine des vers gris (vraisemblablement des chenilles de la noctuelle des moissons *Agrotis segetum*) sur chicorées endives ainsi que des chenilles de noctuelles défoliatrices (très probablement de la noctuelle gamma *Autographa gamma*) sur haricots nains. Le vol de ces deux espèces de papillons s'est renforcé depuis la deuxième quinzaine de mai. Vérifiez la présence de rongements au collet des plantes flétrissantes (vers gris), ou de découpes du feuillage (chenilles défoliatrices), et faites un traitement en conséquence.

Contre les chenilles de noctuelles défoliatrices, on peut employer XenTari WG (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*) et Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*) en cultures de **haricots** avec un délai d'attente de 3 jours, ou Wormox (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*; en cultures de haricots de plein champs) avec un délai d'attente de 2 jours. Pour lutter contre les vers gris en cultures de haricots, on peut utiliser cyperméthrine (divers produits) ou deltaméthrine (divers produits) avec un délai d'attente de 2 semaines. D'autre part, lambda-cyhalothrine (divers produits) est autorisée contre les vers gris avec un délai d'attente d'une semaine.

Sont autorisées contre les vers gris en cultures de **chicorée endive** (production de racines), avec un délai d'attente de 2 semaines, les substances cyperméthrine (divers produits), deltaméthrine (divers produits) ou lambda-cyhalothrine (divers produits).



Photo 15: Papillons de la noctuelle des moissons (*Agrotis segetum*) sur le papier englué d'un piège à phéromones (photo: Agroscope).



Photo 16: Chenilles matures de noctuelles terricoles, ou vers gris. Il s'agit très vraisemblablement de noctuelles des moissons (photo du 15 juin 2026 par Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 17: Premiers symptômes de succion causés par des tétranyques sur une feuille de tomate (cercle sur la photo par Agroscope).



Photo 18: Jaunissements et premières nécroses sèches sur une feuille âgée de concombre, consécutivement à une attaque de tétranyques (photo: Agroscope).



Photo 19: Forte colonie de pucerons du melon et du cotonnier sur une jeune feuille de courgette (photo: Agroscope).

Vigilance accrue pour les infestations de tétranyques sous abris

Lors du contrôle des cultures de lundi, nous avons découvert les premiers petits foyers de tétranyques tisserands (*Tetranychus urticae*) sur les feuilles âgées d'une culture de concombres. C'est l'indice d'une forte multiplication de ces acariens. D'autre part, une première attaque de tétranyques a été également observée sur tomates cultivées sous serre. Marquez les foyers d'infestation et vérifiez l'activité des prédateurs auxiliaires. Si nécessaire, éliminez les plantes très fortement infestées et faites un traitement localisé à proximité de leur emplacement.

Contre les tétranyques tisserands, s'il y a des auxiliaires actifs **dans les cultures de tomates, d'aubergines et de concombres sous verre**, il faut prioriser les acaricides ménageant ces derniers, par exemple acéquinocyl (Kanemite) ou hécythiazox (Credo, Nissostar). Le délai d'attente est de 3 jours pour ces deux substances. On peut encore utiliser, avec un même délai d'attente de 3 jours : fenpyroximate (Kiron, Spomil).

Sont autorisés en cultures **BiO** contre les acariens **sur tomates, d'aubergines et de concombres sous verre**, avec un délai d'attente de 3 jours : maltodextrine (BIOHOP MaltoMITE, Glumalt SL, Majestik), pyréthrine + huile de paraffine (Alaxon Gold, BIOHOP DeLTRIN, Deril), huile de sésame raffinée + pyréthrine (divers produits) et huile de colza (Telmion). Concernant les acides gras (p.ex. Oleate 20) le délai d'attente est 1 semaine. Sont également autorisés les acides gras BIOHOP DeIMON, Lotiq, Natural, Neudosan Neu, Siva 50, Vesol Pro et Vista.

De plus, sont autorisés en cultures **BiO** contre les acariens **sur aubergines et sur concombres sous abris** avec un délai d'attente de 3 jours : *Beauveria bassiana* (Naturalis-L). Pour lutter contre les tétranyques en cultures de **concombres sous abris**, on peut aussi utiliser l'azadirachtine A (divers produits, délai d'attente: 3 jours).

Attaques massives de pucerons du melon et du cotonnier

Une forte vague d'attaque de diverses espèces de pucerons est en cours dans les cultures de courges et de courgettes en plein champ. Parmi ces ravageurs se trouve surtout le puceron du melon et du cotonnier (*Aphis gossypii*) ainsi que des espèces affiliées indiscernables à l'œil nu (*A. nasturtii*, *A. citricola*, *A. frangulae*). Dans certains cas, selon la culture et la série de plantation, on a observé la formation de colonies si denses qu'elles menacent jusqu'à la survie des plantes. Il est recommandé de contrôler régulièrement les cultures.

Contre les pucerons en cultures de **courgettes en plein champ et sous abris**, il est recommandé d'utiliser des produits ménageant les auxiliaires : azadirachtine A (divers produits ; délai d'attente : 3 jours ; **BiO**), spirotetramat (Movento SC, délai d'attente : 3 jours, délai d'utilisation : 30.06.2027) ou flonicamide (Teppeki, délai d'attente : 1 semaine). Le délai d'attente est d'1 semaine pour le pirimicarbe (Pirimicarb, Pirimicarb 50 WG, Pirimor)*. De plus, on peut utiliser, avec un délai d'attente de 3 jours, lambda-cyhalothrine (divers produits ; attention aux PER: autorisation spéciale).

En cultures bio, sont autorisés contre les pucerons sur courgettes de plein champ et sous verre, avec un délai d'attente de 3 jours: pyréthrine + huile de paraffine (Alaxon Gold, BIOHOP DeLTRIN, Deril); huile de sésame raffinée + pyréthrine (divers produits), extrait de quassia (BIOHOP DeISAN, Quassan), maltodextrine (BIOHOP MaltoMITE, Glumalt SL, Majestik) ainsi que l'huile de colza (Telmion). Pour les « savons » à base d'acides gras (Oleate 20), le délai d'attente est de 1 semaine. Sont également autorisés les acides gras BIOHOP DeIMON, Lotiq, Natural, Neudosan Neu, Siva 50, Vesol Pro et Vista.

* Attention: de nombreuses, voire la grande majorité, des populations du puceron du melon et du cotonnier (*Aphis gossypii*) s'avèrent totalement résistantes au pirimicarbe.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Zacharias Ulbrich & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein (TG) Martin Keller, Esther Mulser, Micaela Jenni & Carolin Luginbühl, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Adrian Meuwly & Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux (FR) Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier & Ruth Falkenhahn, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona (TI) Jan Siegenthaler & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Stève Breitenmoser, Matthias Lutz & Torsten Schöneberg, Agroscope
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortelli, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren (FiBL)
Photos:	photos 1+2: S. Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona; photos 3, 16: B. Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein; photos 4+5: Z. Ulbrich, Strickhof, Winterthur; photos 6, 12: A. Meuwly, Grangeneuve, Posieux; photos 7+8, 10, 13-15; 17-19: C. Sauer, Agroscope; photos 9, 11: R. Total, Agroscope
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Reckenholzstrasse 191, 8046 Zürich, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.